

Québec, le 24 octobre 2008

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Les Mines Opinaca Ltée
130 Adelaide Street West
Suite 3201
Toronto (Ontario) M5H 3P5

N/Réf. : 3214-14-42

Objet : Projet d'exploration avancée nécessitant le fonçage d'un puits d'exploration – Gisement minier « Propriété Éléonore »

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires datés du 27 juin 2008, concernant le projet d'exploration avancée nécessitant le fonçage d'un puits d'exploration sur le territoire de la Baie-James, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Fonçage d'un puits et de deux galeries d'exploration devant générer environ 100 000 tonnes de stériles aux fins d'établir l'importance et l'étendue du gisement;
- Aménagement d'une halde à stériles à proximité du puits, d'une superficie d'environ 1 hectare, où les moyens requis seront pris pour prévenir les risques de drainage minier acide et de lixiviation pouvant être associé à l'entreposage des stériles;
- Aménagement d'un système de traitement des eaux usées provenant du site d'exploration dont l'effluent devra respecter au minimum les exigences de la Directive 019 sur l'industrie minière et dont le point de rejet sera situé dans le réservoir Opinaca.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants :

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3215-14-12

Le 24 octobre 2008

- Lettre de M. Claude F. Lemasson et de M^{me} Jacqueline Leroux des Mines Opinaca Ltée, à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 27 juin 2008, concernant 3 demandes de non-assujettissement, 3 pages, accompagnant la description du projet d'exploration avancée, 12 pages;
- Lettre de M. Claude F. Lemasson des Mines Opinaca Ltée, à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 22 juillet 2008, concernant des renseignements complémentaires incluant des réponses pour le projet de fonçage du puits d'exploration, 2 pages et 10 annexes;
- Lettre de M^{me} Jacqueline Leroux des Mines Opinaca Ltée, à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 15 septembre 2008, concernant des renseignements complémentaires relatifs au projet de fonçage du puits d'exploration, 3 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Madeleine Paulin